

Code de vie de l'école Desjardins 2026-2027

MISE EN CONTEXTE

Parce que l'apprentissage des bons comportements est l'affaire de tous, l'école Desjardins met l'accent, au quotidien, sur l'enseignement des comportements attendus à l'école car nous croyons que les élèves et le personnel de l'école ont le droit d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement. Nous favorisons la gestion positive des comportements avec des conséquences logiques et graduées.

En cas de manquement aux règles de conduite et de sécurité, nous tentons de faire évoluer l'élève à l'aide de mesures de renforcement, de réparation, d'aide ou de mesures disciplinaires qui tiennent compte de la **FRÉQUENCE**, de la **PERSISTANCE** et de **L'INTENSITÉ** du comportement.

Bien sûr, tout au long de cette démarche, la collaboration des **PARENTS** est nécessaire afin d'amener l'élève à adopter un bon comportement. Vous serez informés si votre enfant présente un besoin d'accompagnement sur le plan du comportement.

Tout au long de cette année scolaire, nous vous invitons à communiquer avec le titulaire de votre enfant. La collaboration école-famille est au cœur de la réussite de nos élèves. Ensemble, nous pouvons faire la différence dans leur cheminement scolaire. N'hésitez pas à consulter régulièrement le portail Mozaik, les infos parents mensuels, la page Facebook de l'école ainsi que les courriels envoyés.

Bonne année scolaire !

La direction

École Desjardins

Desjardins : 418-838-8555

Secrétariat : desjardins@cssdn.gouv.qc.ca

Service de garde : service-garde.desjardins@cssdn.gouv.qc.ca



Code de vie de l'école Desjardins 2026-2027

RÈGLES DE VIE ÉCOLE

A l'école Desjardins, les valeurs importantes pour favoriser la réussite chez les élèves ainsi qu'un climat scolaire positif dans notre école sont **la civilité, l'ouverture et l'engagement**.

Pour nous, la **COOPÉRATION** et la **COLLABORATION** entre tous permet de développer un savoir-faire et des compétences pour relever les défis du monde actuel.

En tout temps, sur la cour, au service de garde et dans l'école, je fais preuve de :

1. Valeur : Ouverture

Je fais preuve d'ouverture lorsque :

- J'écoute les autres sans les interrompre.
- J'accueille les idées et opinions différentes avec respect.
- Je m'exprime calmement, même lorsque je ne suis pas d'accord.
- Je collabore avec tous les élèves, sans exclure personne.
- Je respecte les différences (culture, capacités, intérêts).
- Je fais preuve d'empathie envers les autres.
- Je suis prêt(e) à essayer de nouvelles choses.
- Je pose des questions pour mieux comprendre.

2. Valeur : Engagement

Je fais preuve d'engagement lorsque :

- Je participe activement aux activités en classe.
- Je fais des efforts et je persévère.
- Je me questionne et je demande de l'aide au besoin.
- Je m'organise pour être prêt à travailler.
- Je termine mes tâches du mieux que je peux.
- Je respecte les règles et les consignes.
- Je m'implique positivement dans la vie de la classe.

3. Valeur : Civilité

Je fais preuve de civilité lorsque :

- J'utilise un langage respectueux.
- Je suis respectueux dans mes gestes et mes actions.
- Je règle mes conflits pacifiquement.
- Je respecte l'espace des autres.
- Je suis poli(e) (bonjour, merci, s'il vous plaît).
- Je respecte le matériel, les lieux et l'environnement.
- Je me déplace calmement et sécuritairement dans l'école.

Code de vie de l'école Desjardins 2026-2027

1. Principes fondamentaux

L'école est un milieu d'apprentissage où chaque personne a droit au respect, à la sécurité et à un environnement propice à l'épanouissement. Le code de vie repose sur les valeurs de l'école : **respect, collaboration, inclusion.**

Tous les élèves doivent contribuer activement à maintenir un climat harmonieux, sécuritaire et favorable à la réussite.

2. Droits et responsabilités

Chaque élève et chaque membre du personnel a droit :

- À un environnement **respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif** ;
- À un milieu propice à **l'apprentissage, l'épanouissement, la collaboration, l'entraide et l'écoute.**

Responsabilités des élèves

Les élèves ont le devoir :

- De faire preuve de **civisme** en tout temps ;
- De respecter les autres élèves, le personnel et l'autorité ;
- D'adopter des comportements positifs favorisant leur **engagement** et leur **réussite scolaire** ;
- De contribuer à un climat d'école harmonieux.

3. Règles de conduite

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment :

Respect de l'autorité et des règles

- Respecter l'autorité du personnel de l'école ;
- Respecter les règles de fonctionnement de l'école et de la classe (voir la charte des comportements qui se trouve sur notre site Web).

Code de vie de l'école Desjardins 2026-2027

Comportement et communication

- Agir et communiquer de manière **respectueuse, courtoise et polie**, en tout temps et par tout moyen ;
- Ne poser aucun acte d'intimidation, de violence ou de discrimination ;
- Vouvoyer le personnel de l'école ;
- Utiliser les titres « **madame** » ou « **monsieur** » pour s'adresser au personnel.

Vie privée et utilisation des technologies

- Respecter la vie privée des autres élèves et du personnel ;
- Obtenir le consentement avant de capter une image ou une voix ;
- Utiliser les plateformes éducatives de façon appropriée et responsable.

Engagement scolaire

- Être **assidu et ponctuel**, respecter les horaires et les échéanciers ;
- Participer activement aux apprentissages et aux activités scolaires.

Respect des lieux et du matériel

- Prendre soin du matériel scolaire, des infrastructures et des équipements de l'école ;
- Respecter le code vestimentaire

4. Utilisation des appareils électroniques

L'utilisation d'un **cellulaire, d'une montre intelligente, d'écouteurs ou de tout appareil mobile personnel** est interdite :

- **Dans les bâtiments** de l'école ;
- **Sur les terrains** de l'école.
- **En sorties scolaires.**

Conséquences éducatives logiques :

Confiscation de l'appareil électronique.

L'utilisation des écrans à l'école Desjardins

À l'école, nous privilégions l'utilisation des appareils électroniques à des fins pédagogiques et lors d'activités spéciales.

CODE VESTIMENTAIRE :		
PERMIS		
	PANTALONS COURTS mi-cuisse	✓
	T-SHIRT MANCHE courte	✓
	GILETS couvrant le ventre	✓
	CAMISOLES À bretelles larges	✓



Code de vie de l'école Desjardins 2026-2027

Rôles et responsabilités de chacun :

Chaque élève et chaque membre du personnel a droit :

- À un environnement **respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif** ;
- À un milieu propice à l'**apprentissage, l'épanouissement, la collaboration, l'entraide et l'écoute.**

L'élève

- Je respecte le présent code de vie ;
- Je contribue à un climat positif ;
- J'adopte des comportements cohérents avec les valeurs de l'école.

Le personnel :

- J'enseigne et je fais respecter le code de vie.
- J'accompagne les élèves dans leurs apprentissages sociaux-émotionnels.

Les parents :

- Je prends connaissance du code de vie.
- Je soutiens mon enfant dans l'adoption des comportements attendus.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent ou du tuteur : _____

Merci de conserver notre code de vie dans vos papiers importants et de retourner cette page seulement au titulaire de votre enfant.

L'équipe de l'école Desjardins.